

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 2 août 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-17/B-00189
Propriétaire(s) : 2316534 Ontario Inc. et Minto Communities Inc.
Emplacement : 6111, chemin Hazeldean
Quartier : 6 - Stittsville-Kanata Ouest
Description officielle : partie du lot 24, concession 12
Zonage : AM9[1699]-h
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de permettre le futur aménagement polyvalent commercial de la partie disjointe. La partie conservée a fait l'objet d'une approbation préliminaire en vue d'un lotissement résidentiel.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint aura une façade de 162,3 mètres sur le chemin Hazeldean sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 1,849 hectare. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 6111, chemin Hazeldean.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 169,23 mètres sur le chemin Maple Grove sur une profondeur de 661,19 mètres. Sa superficie sera de 10,881 hectares. La parcelle sera accessible par la voie Banadlier, la promenade Kimpton et la rue Eagle Crest Heights. Cette parcelle a fait l'objet d'une approbation préliminaire en vue d'un lotissement résidentiel.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.